

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
	<u>Votes : 39</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 37	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 2	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmascle) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des autorisations de travaux des Etablissements Recevant du Public (ERP) en matière d'accessibilité des personnes handicapées au titre du Code de la Construction et de l'Habitation.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que par courrier du 10 octobre 2017, Monsieur le Maire de Clermont l'Hérault a informé la Communauté de communes du Clermontais de son souhait de mettre un terme dans les meilleurs délais à la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des autorisations de travaux des Etablissements Recevant du Public (ERP) en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui lie actuellement les deux collectivités.

Il ajoute que par courrier en réponse du 11 octobre 2017, Monsieur le Président a proposé que cette résiliation prenne effet au 31 décembre 2017.

Considérant que l'article 13 de la convention sus-visée stipule que « *la présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties à l'issue d'un préavis de six mois* »,

Considérant que les représentants des deux parties se sont accordés pour proposer à l'amiable, à leurs assemblées respectives, une résiliation au 31 décembre 2017,

Monsieur LACROIX propose de déroger à l'article 13 de la convention sus-visée et de décider sa résiliation au 31 décembre 2017, sous réserve d'une délibération dans les mêmes termes du conseil municipal de CLERMONT L'HERAULT.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de résilier, au 31 décembre 2017, la convention sus-visée qui lie actuellement les deux collectivités sous réserve d'une délibération dans les mêmes termes du conseil municipal de CLERMONT L'HERAULT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a sun.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171114-2017-11-07-17-DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017